



Compte rendu

Conseil communautaire du mercredi 30 janvier 2019

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

ORDRE DU JOUR

Décisions du Président

Projets de délibérations pour le Conseil du mercredi 30 janvier 2019

- Affaires générales
- Finances
- Aménagement de l'espace
- Communication
- Travaux
- Culture
- Action Sociale
- Enfance et Jeunesse
- Tourisme
- Développement économique

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 24 janvier 2019, soit cinq jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le 30 janvier 2019 à la salle des Noés, Route de Laillé à Bourg des Comptes. à 18h30, sous la présidence de M. Joël SIELLER.

Présents : Bernard AMICE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Sylvana BIGOT, Bernard BOULAIS, Michel CHIRON, Dominique DELAMARRE, Sylvie FLATTOT, Joël GARCIA, Sophie GUILLOUCHE, Loïc HERVOIR, Jean-Yves INIZAN, Didier LE CHENECHAL, Véronique LEDUC, Yannick LEGOURD, Annick LERAY, Loïc LERAY, Carole LETOURNEL, José MERCIER, Danielle MEREL, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Rémi PITRE, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Michel RELEXANS, Jean- Paul RIU, Joseph RUFFAULT, Philippe SALAUN, Norbert SAULNIER, Joël SIELLER, Bernard TIREL et Jean Paul TROUBOUL.

Pouvoirs : Alain LACORNE donne pouvoir à José MERCIER,
Patrick LEBOURG donne pouvoir à Joël GARCIA,
Daniel LEPORT donne pouvoir à Michèle MOTEL,
Virginie MONVOISIN donne pouvoir à Loïc HERVOIR,
Jeannine NOBLET donne pouvoir à Loïc LERAY,
Christèle POTTIER donne pouvoir à Yannick LEGOURD,
Elif RICAUD donne pouvoir à Dominique DELAMARRE,
Alain RIMASSON donne pouvoir à Daniel MEREL,
Alain ROUAUD donne pouvoir à Jean-Paul TROUBOUL,

Absents excusés : Laurent BERTIN, Séverine GRIMAUULT, Catherine GUEGUEN, Pascal GUERRO, Valérie JOLIVEL Marie-Thérèse MONVOISIN et Robert PERROT.

Secrétaire de séance : Patrick BERTIN

Nombre de délégués :

En exercice : 48

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Absents excusés : 7

Le quorum étant atteint, Joël SIELLER, Président, ouvre la séance à 18 :35.

Patrick Bertin est nommé Secrétaire de séance.

Décisions du Président

2018-DP-23 Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le suivi des travaux de réfection de la toiture du Tremplin – Guipry-Messac.

2018-DP-24 Convention d'occupation précaire – Société NG BIOTECH Bâtiment relais le Tremplin – Guipry-Messac.

2018-DP-25 Convention de partenariat entre l'ADMR et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

2018-DP-26 Attribution du marché « Organisation du transport à la demande ».

2018-DP-27 Autorisation de tirer un feu d'artifice à proximité du Parc d'Activités La Touche.

2018-DP-28 Renouvellement de la convention entre Bretagne Porte de Loire Communauté et VHBC pour le dispositif « Musiques à l'école » pour l'année 2018/2019.

2018-DP-29 Attribution de l'accord-cadre « acquisition de vélos à assistance électrique et services associés ».

2018-DP-30 Attribution du marché public de travaux de restauration de l'étanchéité de la toiture du Bâtiment Musicole avec dépose et repose de matériel de ventilation et de chauffage.

2018-DP-31 Prestation concernant des spectacles de Noël pour le Multi-Accueil et RIPAME.

2018-DP-32 Demande de subvention pour l'animation Breizh Bocage 2019.

2018-DP-33 Prestations concernant un projet pédagogique sur la voix, le mouvement et le livre pour le Multi-Accueil le LAEP, le RIPAME et la Médiathèque.

2018-DP-34 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 du contrat de territoire pour la lecture publique communautaire.

2018-DP-35 Location à titre gratuit du complexe sportif de Guipry-Messac.

2018-DP-37 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 du contrat de territoire l'opération « Bourse Initiatives Jeunes ».

2018-DP-38 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 contrat de territoire pour l'opération chantier international de jeunes bénévoles.

2018-DP-39 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du volet 3 du contrat de territoire pour le projet ciné concert.

2018-DP-40 Convention entre VHBC et la mairie de Guipry-Messac pour créer un projet Orchestre à l'école à Guipry-Messac.

Projets de délibération du Conseil Communautaire

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Joël SIELLER

2019-01-001 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 5 décembre 2018

Les conseillers communautaires ont été destinataires du compte rendu de la séance du 5 décembre 2018 (*Annexe 1*) et sont invités à le valider.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2018.

2019-01-002 – Rapport égalité Hommes Femmes

Première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 ambitionne d'impulser une nouvelle génération de droits : les droits à l'égalité réelle et concrète. Portant de nombreuses dispositions relatives à l'égalité professionnelle, à la parité, à la lutte contre la précarité, contre les violences faites aux femmes, contre les atteintes à la dignité, ce texte a pour vocation d'impliquer la société dans son ensemble.

L'article 611 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la collectivité.

Le rapport sur l'égalité hommes-femmes présente la représentativité au sein de Vallons de Haute Bretagne des femmes et des hommes au sein de son exécutif et de ses effectifs. Vous le trouverez en annexe (*Annexe 2*).

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation de ce rapport.

FINANCES

Rapporteur : M. Didier LE CHENECHAL

2019-01-003 - Débat d'orientation budgétaire

Le Rapport d'orientation budgétaire est ajouté en annexe (*Annexe 3*).

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2019.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Le ROB doit comporter une présentation :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement ;
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et la gestion de la dette,
- de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en précisant l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce document est une proposition à débattre et l'ensemble des informations qu'il contient est destiné à fournir aux conseillers communautaires des repères pour leur permettre d'aborder le débat d'orientation budgétaire avec une vue d'ensemble de la situation, ses contraintes et ses opportunités.

Les conseillers communautaires sont invités à s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Joël SIELLER

2019-01-004 – Cotisation AdCF 2019

L'Assemblée de communauté de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Elle est présidée depuis le 4 octobre 2017 par Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy et président de la communauté du Grand Annecy.

Depuis sa fondation en 1989, à l'initiative de Marc Censi, l'AdCF promeut la coopération intercommunale et le dialogue territorial.

L'AdCF assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Fédérant 985 intercommunalités, le réseau de l'AdCF rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité, l'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Elle apporte également un service d'assistance juridique financière et fiscale à ses adhérents et publie des études. Les adhérents bénéficient d'un tarif privilégié aux colloques et manifestations de l'ADCF

L'adhésion est fixée au regard de la population totale INSEE 2015 (43 843 habitants)* 0.105 euros, soit 4 603.52€

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'ADCF en 2019 pour un montant de 4 603.52 euros.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Rapporteur : M. José MERCIER

2019-01-005 – Charte d'engagement du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département d'Ille et Vilaine

Le Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) définit un programme d'actions destiné à faciliter, pour tous les habitants et dans tous les territoires, l'accès et le maintien des services essentiels de la vie courante.

Ce Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été élaboré conjointement par les services de l'État et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Après avoir été soumis pour avis aux intercommunalités, au Conseil régional de Bretagne et à la Conférence territoriale de l'action publique, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été approuvé le 15 décembre 2017.

Les quatre objectifs stratégiques validés sont les suivants :

- Améliorer et affiner le diagnostic pour une évaluation constante
- Renforcer la qualité et la proximité de l'offre de service
- Améliorer l'accès aux services par la mobilité et le numérique
- Répondre aux enjeux locaux par une stratégie territorialisée.

La charte (*Annexe 4*) portée par l'Etat et le Département a pour objectif de marquer un engagement entre les différents acteurs pour améliorer l'accessibilité à des services au public. Les parties signataires s'engagent à participer aux instances de pilotage et de suivi du SDAASP : mise en place de groupe de travail autour de différentes problématiques comme par exemple accompagner à l'usage du numérique, la mobilité, maintenir le commerce de proximité, maintenir une offre de santé de proximité.

Cette charte a une durée 6 ans.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver cette charte d'engagement du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département d'Ille et Vilaine.

2019-01-006 – Conventonnement SOLIHA

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, la communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté prévoit pour 2019 de pérenniser son soutien pour SOLIHA.

Il s'agit d'une association qui développe l'information sur l'habitat. C'est pourquoi la commission aménagement du territoire du 20 décembre 2018 a étudié la demande de convention avec SOLIHA (ex Pact-HD, ex Pact-Arim) pour l'année 2019.

Elle souhaite poursuivre le conventionnement avec SOLIHA pour l'année 2019 pour la continuité du service en attendant la mise en place de nouvelles actions qui découleront de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette convention (*Annexe 5*) prévoit 3 permanences de 2h par mois sur Guichen, Val d'Anast et Guipry-Messac.

Le bilan d'activités de 2018 nous informe des données suivantes : 81 personnes ont pu profiter des permanences SOLIHA générant 41 projets d'habitat (rénovation énergétique, adaptation du logement). Au total 331 233 € d'aides ont pu être ventilées pour un montant total de travaux de 693 684€.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le président à signer la convention correspondante à ces missions jusqu'à la fin décembre 2019 pour un montant de 10 370,05€.

COMMUNICATION

Rapporteur : M. Roger MORAZIN

2019-01-007 – Avenant n°1 au marché « fourniture de portails internet »

Le marché « fourniture de portails internet » a été notifié le 23 novembre 2018 à l'entreprise Créasit pour un montant de 127 284.30 € HT, dont 66 502.28 € HT pour Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Les premières étapes de la mise en œuvre de la mission de définition graphique et fonctionnelle des nouveaux sites communaux et communautaire ont permis de faire apparaître de nouveaux besoins :

- il était prévu dans le marché la gestion des noms de domaine en .fr des sites des communes budgétés à 30 € HT par site et par an. Finalement, il a été décidé de ne pas lever cette option et de conserver les noms de domaines actuels.

L'incidence financière est donc de - 1800 € HT

- Aucun certificat SSL n'avait été commandé pour les sites des communes et du Pays et les sites développement économique et tourisme. L'absence de certificat SSL peut potentiellement être compromettante pour la sécurité des sites internet et le confort de navigation des internautes. Ainsi, il est envisagé d'acquérir ces certificats. L'installation d'une unité est de 27 € HT, soit un coût total d'investissement de 567 € HT. Par ailleurs, le coût de gestion de ces 21 certificats serait de 1029 € HT par an, soit 49 € HT/unité/an. Sur la durée du marché, l'incidence financière est de 3 654 € HT.

- Les sites internet des communes peuvent être équipés de modules SMS et de modules lettres d'information, 2 outils permettant d'améliorer la communication avec les citoyens.

Le prix de chaque module SMS en investissement est de 250 € HT.

Le prix de chaque module « lettres d'information » est de 250 € HT en investissement et de 50 € HT en fonctionnement annuel.

Des Communes du territoire pourraient souhaiter être dotées de ces outils.

Il est souhaitable que l'acquisition de ces modules puisse être inscrite sous forme d'options à prix unitaires qui pourront être levées pendant la première année du marché en fonction des besoins et ce, dans la limite de l'inscription budgétaire annuelle dédiée au projet.

Au regard des éléments précités, l'incidence financière totale de cette modification est de + 1 854 € HT.

Avis du Bureau : favorable

Il est demandé au Conseil communautaire :

- De dire que les prestations et les prix, relatifs aux modules précités, sont optionnels et unitaires.
- D'approuver les modifications techniques présentées,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 modifiant les prestations et augmentant le marché de 1 854 € HT.

TRAVAUX

Rapporteur : M. Patrick BERTIN

2019-01-008 – Avenant n°1 au marché « mission de conduite d'opération pour le projet de construction d'un centre aquatique »

La société SV Ingénierie agit, dans le cadre de ce marché, en tant que co-traitant de la société ADOC, mandataire du groupement. SV Ingénierie est une entreprise unipersonnelle. Dans le cadre de son développement, SV Ingénierie fusionne ses activités avec le bureau d'études Arwytec. Ainsi, et conformément à l'Article 139 4° b) du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, le transfert de l'activité SV Ingénierie à la société Arwytec, représente une modification non substantielle du marché.

Cette modification ne modifie ni le coût total du marché, ni le montant initial prévu pour cette cotraitance (soit 45 750 € HT).

Les pièces administratives présentées par cette nouvelle société sont en conformité avec les exigences de capacités minimales demandées lors de la consultation. Arwytec s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le principe du remplacement, en cotraitance, de l'entreprise SV Ingénierie par la société Arwytec, à compter du 1er janvier 2019.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant formalisant cette modification.

CULTURE

Rapporteur : M. Jean-Michel RELEXANS

2019-01-009 – Mise en réseau des bibliothèques / demande de subvention dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, une demande de subvention a été déposée auprès du Pays des Vallons de Vilaine.

Le projet a été validé en Comité Unique de Programmation en date du 23 juin 2016 pour un montant de subvention de 85 000 € au titre du programme européen FEADER-LEADER du contrat de partenariat 2014-2020.

Le plan de financement prévisionnel 2016-2018 s'établit de la façon suivante :

Dépenses		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Poste de coordinateur de réseau des bibliothèques	90 000.00	42.35
Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion de bibliothèques	25 000.00	11.76
Acquisition d'un fonds DVD communautaire	50 000.00	23.53
Acquisition de matériel informatique pour les bibliothèques	11 000.00	5.18
Acquisition de matériel et fournitures (cartes lecteurs, codes-barres, ...)	15 000.00	7.06
Organisation d'animations pour la mise en réseau des bibliothèques.	21 000.00	9.88
Communication	500.00	0.24
Total	212 500.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEADER - LEADER	85 000.00	40.00
Département	27 000.00	12.71
Autofinancement public	100 500.00	47.29
Total	212 500.00	100.00

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- De solliciter une subvention de 85 000 € au titre du programme européen FEADER-LEADER dans le cadre du contrat de partenariat Europe/ Région/Pays 2014-2020
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Bernard TIREL

2019-01-010 - Aire d'accueil des gens du voyage : convention 2018

La convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT 2) pour la gestion des aires d'accueil.

L'aide est versée mensuellement au gestionnaire de l'aire d'accueil par la caisse d'allocations familiales, soit un montant mensuel de 1 158.40 € soit 13 900.80 €/an.

En fonction de la fréquentation de l'aire d'accueil, une régularisation de l'aide sera effectuée une fois l'année passée pour l'ajuster à la fréquentation réelle.

La convention vous est présentée en pièce jointe (*Annexe 6*).

Avis de la commission sociale du 17/12/18 : favorable

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer la convention et les pièces afférentes à cette décision.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme. Michèle MOTEL

2019-01-011 - Actualisation du règlement intérieur du Multi Accueil

La mise en place des nouvelles vaccinations obligatoires à compter du 1er janvier 2018 et les nouvelles demandes de PAI et demandes diverses nous obligent à modifier le règlement intérieur du Multi-Accueil.

Ancienne version : **Vaccin obligatoire** :

L'enfant doit être soumis à la vaccination du DT POLIO pour être accueilli au multi-accueil sauf contre-indication attestée par certificat médical. Une photocopie des vaccins effectués est d'ailleurs demandée aux familles au moment de l'inscription.

Nouvelle version : **Vaccin obligatoire** :

Depuis janvier 2018, les obligations vaccinales ont changé. Si l'enfant est né avant 2018, il doit avoir obligatoirement eu les 3 vaccins DT POLIO.

Si l'enfant est né à partir du 1 janvier 2018, il doit avoir effectué les 11 vaccins en fonction de son âge. A savoir, entre 2 et 4 mois : le DT POLIO, Coqueluche, Haemophilus influenza de type b et l'hépatite B.

Entre 5 et 12 mois : méningocoque C.

ET le ROR entre 12 et 18 mois.

Une photocopie des vaccins effectués est demandée aux familles au moment de l'inscription sauf si contre-indication attestée par un certificat médical.

Ancienne version : Le PAI, page 19 : **Modalités de délivrance de soins spécifiques**

Le Projet d'Accueil Individualisé (cf : modalités d'admission) permet à l'équipe éducative de suivre un protocole de soins ou d'urgence, afin de répondre aux besoins spécifiques d'un enfant, liés à une maladie ou un handicap. L'organisation du Multi-Accueil est adaptée, si besoin, à l'intervention de professionnels extérieurs à la structure

Nouvelle version : **Modalités de délivrance de soins spécifiques**

Le Projet d'Accueil Individualisé (cf : modalités d'admission) permet à l'équipe éducative de suivre un protocole de soins ou d'urgence, afin de répondre aux besoins spécifiques d'un enfant, liés à une allergie ou une intolérance alimentaire, liés à une maladie ou un handicap. L'organisation du Multi-Accueil est adaptée, si besoin, à l'intervention de professionnels extérieurs à la structure.

Le PAI devra être validé par un médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant ainsi que par le médecin référent du Multi-Accueil. Toute autre demande spécifique sera refusée sauf si elle fait l'objet d'une validation médicale.

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider les modifications du règlement intérieur conformément aux propositions ci-dessus.
- De déléguer au Bureau les modifications ultérieures du règlement intérieur du Multi-Accueil.

2019-01-012 – Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de Vallons de Haute Bretagne communauté, qui fait suite à trois précédents contrats Enfance Jeunesse, est en renouvellement à compter de 2018 et pour la période à venir, soit de 2018 à 2021.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement signé pour 4 ans par la CAF et les collectivités territoriales. Il contribue au développement de l'accueil à destination des 0-17 ans en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes. C'est un outil financier au service d'une politique enfance jeunesse.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF a fixé pour les cinq prochaines années les orientations politiques et les moyens financiers de la CAF. Depuis la signature de ce cadre conventionnel en juillet 2018, dans le cadre d'un budget contraint sur le volet jeunesse, la CAF est dans l'obligation de stabiliser les financements à hauteur des engagements pris en 2017.

Dans ce cadre contraint, ce nouveau CEJ poursuit le travail de consolidation des services et structures d'accueils existants sur le territoire, sans création de nouveaux projets ou services.

Les services enfance-jeunesse, objets de ce contrat, comprennent les deux ALSH (sites de Val d'Anast et La Chapelle Bouëxic), les deux espaces jeunes (sites de Guipry-Messac et Val d'Anast), certains services du centre social CHORUS (ludothèque, RIPAME, LAEP, Multi-accueil) ainsi que le poste de coordination enfance/jeunesse. L'ensemble des actions proposées par Vallons de Haute Bretagne communauté est consigné dans un programme détaillé par action.

Le CEJ intercommunal est un contrat signé par plusieurs signataires, la communauté de communes pour ce qui relève de ses compétences et les communes pour ce qui relève de leurs compétences. Une même convention regroupe donc le volet communautaire et des volets communaux. Il s'agit de mettre l'ensemble des CEJ existants d'un territoire sur la même temporalité et d'obtenir ainsi une vision globale en termes de diagnostics territoriaux et de politiques 0-17 ans.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite Prestation de Service contrat « Enfance et Jeunesse » (Psej).

Le Tableau ci-dessous récapitule le montant de la subvention de la prestation de Service contrat « Enfance et Jeunesse » (Psej) validé par le service comptable de la CAF.

CEJ VHBC	PRECEDENT CEJ	Montant total prévisionnel	NOUVEAU CEJ	Montant total prévisionnel
Prévisionnel par année de la subvention Psej	2014	160 345,82 €	2018	204 988,72 €
	2015	180 939,96 €	2019	203 457,98 €
	2016	191 692,65 €	2020	202 622,91 €
	2017	190 262,05 €	2021	201 435,34 €
	Montant total précédent CEJ	723 240,48 €	Montant total nouveau CEJ	812 504,95 €

Le Tableau ci-dessous détaille par activité la subvention Psej 2018-2021 :

Nom de l'action	2018	2019	2020	2021
ALSH ADOS CHORUS	12 278,89 €	12 278,89 €	12 278,89 €	12 278,89 €
ALSH ADOS MESSAC	10 617,40 €	10 617,40 €	10 617,40 €	10 617,40 €
ALSH ENFANTS CHORUS	96 391,87 €	96 391,87 €	96 391,87 €	96 391,87 €
AJC MESSAC	3 892,55 €	3 892,55 €	3 892,55 €	3 892,55 €
LAEP	2 132,15 €	2 104,68 €	2 077,83 €	2 050,99 €
LUDOTHEQUE	2 242,92 €	2 242,92 €	2 242,92 €	2 242,92 €
RIPAME	15 621,54 €	15 447,31 €	15 269,65 €	15 088,55 €
MULTI ACCUEIL	55 277,40 €	55 225,58 €	54 489,93 €	53 403,21 €
COORDONNATEUR	6 534,00 €	5 256,78 €	5 361,87 €	5 468,96 €
Montant total	204 988,72 €	203 457,98 €	202 622,91 €	201 435,34 €

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le président à signer le contrat Enfance Jeunesse et tous les documents relatifs à ce dossier.

TOURISME

Rapporteur : M. Roger MORAZIN

2019-01-013 – Organisation de l'accueil touristique sur Vallons de Haute Bretagne Communauté

Vu la compétence Promotion du Tourisme prise en 2017 par Vallons de Haute Bretagne ;

Vu la loi NOTRe qui stipule que s'agissant des communautés de communes, elles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme,

Vu la stratégie de Développement Touristique adoptée le 5 juillet 2017.

Vallons de Haute Bretagne Communauté souhaite développer l'accueil des touristes sur le territoire. Des structures d'accueil existent déjà : le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac, un Point d'Informations touristiques à la Chapelle Bouëxic et un autre en développement à Lohéac.

La création d'un Office de Tourisme intercommunal est aujourd'hui prématurée, nous devons d'abord concentrer nos efforts sur l'organisation et le développement des offres touristiques.

Pour développer l'accueil et surtout l'observation de la clientèle touristique sur le territoire, le scénario correspondant le mieux à ces attentes est la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs constitués de partenaires publics et privés volontaires (professionnels du tourisme ou commerçants) qui assureraient l'accueil des visiteurs mais aussi les habitants, premiers prescripteurs auprès de leurs proches.

En effet, cette démarche vise à améliorer l'attractivité générale du territoire sur le plan touristique.

Ce réseau « ambassadeurs » évoque la qualité de l'accueil et le sens du partage, en lien direct avec la nouvelle image de marque « Vallons en Bretagne ».

Selon l'échelle de la structure « ambassadeurs », des critères seront à remplir afin d'intégrer ce réseau.

Les acteurs du tourisme (hébergement, restauration, loisirs) seront de fait sollicités pour intégrer ce réseau et se devront tous au minimum de proposer la documentation touristique de Vallons en Bretagne au sein de leur établissement.

Concernant les lieux fléchés d'informations touristiques, il est proposé de conventionner avec les associations possédant la mission d'accueil touristique et avec les communes nécessitant un point d'informations touristiques de par leur affluence.

En effet, ces lieux doivent proposer un accueil professionnel offrant une qualité de services sur Vallons de Haute Bretagne Communauté. En outre, ces points d'entrées permettent une meilleure connaissance des visiteurs (typologie, profil, attentes), l'objectif étant de proposer des produits ciblés et qualifiés.

Vous trouverez une note explicative en annexe (*Annexe 7*).

Avis de la commission : favorable

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter cette proposition d'organisation de l'accueil touristique sur Vallons de Haute Bretagne Communauté.

2019-01-014 – Convention avec le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac

Vallons de Haute Bretagne a pris la compétence Promotion du Tourisme en 2017 et adopté sa stratégie de Développement Touristique le 5 juillet 2017.

Dans cette stratégie, les élus ont émis le souhait de développer l'accueil des touristes sur le territoire. Des structures d'accueil existent déjà : le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac, un Point d'Informations touristiques à la Chapelle Bouëxic et un autre en développement à Lohéac.

En parallèle, un réseau d'ambassadeurs constitué de partenaires publics et privés volontaires (professionnels du tourisme ou commerçants) assureraient l'accueil des visiteurs.

Concernant l'activité du Syndicat d'initiative de Guipry-Messac, les activités principales sont :

- étudier et réaliser des actions tendant à accroître l'activité touristique
- assurer l'accueil et l'information touristique
- contribuer à la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales

L'association est affiliée à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France et à Offices de Tourisme de Bretagne et contribue par ce fait à la promotion du territoire.

Afin de bénéficier des compétences et de la proximité avec les visiteurs, il est proposé de conventionner avec le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac.

Cette convention **engage l'Association** à mettre en œuvre les missions d'intérêt touristique pour tout le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté détaillées ci-dessous et à mettre les moyens nécessaires à leur mise en œuvre :

- En relation avec l'axe stratégique 1 de la stratégie de Développement Touristique de VHBC (adoptée en juillet 2017) : **Promouvoir l'activité touristique existante pour accroître l'intérêt des visiteurs potentiels**

Sous la supervision de VHBC,

- Mises à jour et réalisation des documents touristiques (guides pratiques, guide touristique, fiches et cartes de randonnée, agenda des manifestations ...)
- Contribution à l'actualisation du site internet communautaire dédié au tourisme et aux réseaux sociaux de la marque Vallons en Bretagne en tant que rédacteur, VHBC restant modérateur
- Participation aux événements de promotion de type salons et événementiel pour le territoire de VHBC
- Contribution à l'observation de la fréquentation touristique en assurant la Gestion de la Relation Client (GRC) au SI de Guipry-Messac sur le logiciel Tourinsoft et en fournissant les statistiques en fin de saison estivale et en fin d'année.
- Des opérations d'observation de la fréquentation pourront être effectuées sur tous les lieux touristiques majeurs du territoire de VHBC.

- En relation avec l'axe stratégique 2 : **Améliorer la qualité de l'offre existante**
 - Participation aux réunions et ateliers de professionnalisation des acteurs touristiques du territoire en appui technique
 - Suivi et gestion du géocaching en lien avec Trésors de Haute Bretagne piloté par le Comité Départemental du Tourisme (entretien des caches et promotion)
 - Mise à jour des données des acteurs touristiques locaux sur le logiciel Tourinsoft (hébergement, restauration et produits du terroir, fêtes et manifestations, randonnées, loisirs)
- En relation avec l'axe stratégique 3 : **Accroître les retombées économiques en développant une nouvelle offre de tourisme**
 - proposer aux visiteurs du Syndicat d'Initiative la location de Vélos à assistance électrique afin de privilégier l'éco-mobilité sur le territoire
 - faire le relais auprès des porteurs de projets en les dirigeant vers le service tourisme de VHBC

Le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac accueille plus de 2 000 visiteurs par an. Sa localisation en bordure de Vilaine lui confère un intérêt stratégique dans sa mission d'accueil sur le site. De plus, l'association fédère déjà un réseau de bénévoles sur lequel la Communauté de communes pourra s'appuyer.

Il est proposé de verser une subvention de 10.000 € à l'association du Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac pour la mise en œuvre de ces missions d'intérêt communautaire.

La convention (*Annexe 8*) sera conclue pour une durée d'un an pour étudier le bon fonctionnement de ce partenariat.

Un bilan sera présenté début 2020 et une nouvelle délibération sera proposée pour étudier la suite du partenariat.

Avis de la commission : favorable

Avis du Bureau : favorable

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association du Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac.
- De verser une subvention de 10 000 € en 2019.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Loïc LERAY

2019-01-015 – Dispositif financier Pass commerce et artisanat – avenant n°1 à la convention avec la Région Bretagne

Par délibération en date du 14 mars 2018 (n°2018-02-15), le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif «PASS COMMERCE ET ARTISANAT», a validé les deux déclinaisons du dispositif pour les communes de moins de 5 000 habitants et de plus de 5 000 habitants, et a autorisé le Président à signer la convention avec la Région Bretagne fixant les engagements des 2 signataires dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Par courrier reçu le 8 janvier 2019, la Région Bretagne propose de clarifier la question de l'éligibilité des investissements immobiliers au dispositif Pass Commerce et Artisanat, suite à la première année d'expérimentation.

Le détail de cette modification est présenté dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	
<i>Eligibles</i>	<i>Non éligibles</i>
Travaux de mise aux normes	Construction neuve
Travaux de mise en accessibilité	Extension de local
Travaux d'embellissement intérieur type peinture, électricité, cloisons	Gros œuvre : soubassement, terrassement, assainissement, charpente, élévation de murs, toiture
Travaux d'embellissement extérieur type enseigne, luminaire, ou de sécurité type rideaux de fer, alarme	Honoraires de maîtrise d'œuvre
Second œuvre : électricité, plomberie, menuiserie intérieure, chauffage, climatisation, isolation intérieure, cloisons intérieures, escaliers, terrasse commerciale Isolation extérieure bois, pvc, pierre, crépi, ravalement de façade s'il ne constitue pas l'unique investissement et s'il est en lien direct avec le projet global	
Menuiseries extérieures (portes d'entrée, devanture, vitrine)	

La Région Bretagne propose une application effective de ces ajustements pour les lettres d'intention des entreprises reçues à compter du 1er avril 2019.

Cette modification de la convention implique de réaliser un avenant.

Il est proposé aux conseillers communautaires :

- d'approuver l'avenant n°1 du dispositif «PASS COMMERCE ET ARTISANAT»
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Information du Conseil

- **Bilan du temps fort d'animations 2018 du réseau des Bibliothèques des Vallons**

Pour la troisième année, le réseau des Bibliothèques des Vallons a proposé un programme d'animations sur une thématique commune : la peur. Petites frousses et grands frissons a eu lieu du 29 septembre au 10 novembre dans les 15 bibliothèques du territoire. Les 64 animations du programme ont attiré environ 1 350 personnes.

- **Forums Trajectoires de l'emploi (nouvelle formule)**

Le Forum Trajectoires de l'emploi, organisé par We Ker, évolue en 2019. Il implique toujours la Région et les 2 EPCI à Guichen et Bain de Bretagne (services développement économique et jeunesse).

Il sera organisé le jeudi 21 mars à Guignen. Le matin sera dédié à la découverte de métiers, axée principalement sur les besoins du territoire en matière d'alternance et d'apprentissage et les métiers en tension. Un job-dating aura lieu l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.
